
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 septembre 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 15 septembre 2014
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Alan DeSousa.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François Limoges et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

Le président du conseil dépose une lettre désignant Mme Lorraine Pagé à titre de chef du parti « Vrai Changement pour Montréal » et la félicite. Il souligne que le 5 septembre 2014, M. Paul Buissonneau a été fait « Citoyen d'honneur de la Ville de Montréal » et que le 4 septembre 2014, le maire a accordé le droit de cité au Royal 22^e Régiment.

Dans le cadre des « Journées de la culture », l'hôtel de ville de Montréal participera activement aux événements en ouvrant ses portes à la culture. Le 27 septembre 2014, il y a aura une série d'activités autour de la place du cinéma dans la métropole et son imaginaire cinématographique.

Le président du conseil signale les événements suivants : le 8 septembre 2014 « Journée internationale de l'alphabétisation (ONU) »; le 10 septembre 2014 « Journée internationale de la prévention du suicide »; le 21 septembre 2014 « Journée internationale de la paix (ONU) »; le 22 septembre 2014 « Journée internationale sans voiture ».

Il souligne également les anniversaires du mois de septembre des conseillers et conseillères Sylvain Ouellet, Dominic Perri, Harout Chitilian, Alex Norris, Lionel Perez, Steve Shanahan, Monique Vallée et Érika Duchesne.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre (Mme Anie Samson)	Réforme du financement des arrondissements – commentaires de la mairesse de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension / Paramètres approximatifs pour décider de la dotation des arrondissements qui vont mener à des coupures de services et des hausses de taxes locales
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Coupe de 14 % sur 10 ans dans le budget de l'arrondissement de Ville-Marie qui freinera le développement de l'agglomération de Montréal / L'arrondissement de Ville-Marie est le grand perdant de la réforme du financement des arrondissements
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre	Financement de la STM – investissements requis dans le transport en commun et augmentation de la part de la Ville en 2015 / Possibilité de confier la gouvernance du transport collectif métropolitain à la CMM
M. Normand Marinacci	M. Denis Coderre	Festivités du 375 ^e de Montréal – projets qui ne pourraient voir le jour sans l'engagement de 60 M\$ du gouvernement du Québec / Part de financement requis des contribuables pour certains projets à défaut du versement de sommes prévues
Mme Manon Barbe	M. Pierre Desrochers	Réforme du financement des arrondissements – reconnaissance des sommes imposées en trop aux contribuables des arrondissements sous-dotés depuis 12 ans et formule de compensation requise
M. Luc Ferrandez	M. Pierre Desrochers (M. Réal Ménard)	Plusieurs éléments importants ne sont pas contenus dans la réforme du financement des arrondissements, ce qui résultera en l'imposition de taxes spéciales

À 14 h 34,

Du consentement unanime des membres, la période de questions des membres du conseil est prolongée de 15 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

M. Peter McQueen	M. Russell Copeman (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements – impacts majeurs sur le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce / Indiquer aux citoyens si il y aura des augmentations de taxes/tarifs ou des coupures de services
M. Craig Sauvé	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements - impacts des coupures de 11 % dans les services aux citoyens de l'arrondissement du Sud-Ouest
M. Sterling Downey	M. Jean-François Parenteau	Impact des coupures budgétaires dans l'arrondissement de Verdun / Garantir le maintien des services aux citoyens sans augmentation de taxes ou coupure de services

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close 14 h 48.

CM14 0861

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Conformément au projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du conseil municipal, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2011 (CM11 0167), et à la résolution du conseil municipal du 19 décembre 2011 (CM11 1064), la séquence d'étude et d'adoption des points inscrits au présent ordre du jour est, sous réserve de toute autre modification de séquence que le conseil pourrait convenir, le suivant :

- période de questions des membres du conseil (02)*;
- les rubriques préliminaires (03 à 15 inclusivement);
- les points en orientation au conseil d'agglomération (80);
- tous les autres points, selon l'ordre de leur inscription à l'ordre du jour.

**Veuillez noter que la première période de questions des citoyens continuera d'avoir lieu à 19 h*

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 septembre 2014, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance en y ajoutant l'article 7.13.

Adopté à l'unanimité.

03.01

À 14 h 52,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de modifier la séquence de l'ordre du jour afin de procéder à l'étude de l'article 51.03 immédiatement après l'article 3.01.

La proposition est agréée.

CM14 0862

Nomination du président de l'Office de consultation publique de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1406;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre
M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office de consultation publique de Montréal, à compter de la date de résolution du conseil municipal, et ce, pour un mandat de quatre ans;
- 2- de fixer le salaire à 125 000 \$ dans la fourchette salariale FM10 de la structure salariale des cadres (104 300 \$ - 130 370 \$ - 156 440 \$), ce qui correspond à un positionnement salarial à 96 % de la médiane;
- 3- d'ajuster le salaire annuellement, et verser un montant forfaitaire au mérite, si applicable, en vertu du paragraphe c) de la rubrique "Application" et des modalités spécifiées aux articles 6.2 et 6.3 de la Politique de rémunération des cadres (DG130395004) tel que modifiée de temps à autre. Au 1^{er} janvier 2015, cette rémunération sera calculée au prorata de la durée d'occupation dans le poste en 2014;
- 4- de définir les principales conditions de travail sur la base des articles suivants des Conditions et avantages des cadres (CE14 0813) tel que modifiées de temps à autre : probation (art. 3), horaire de travail (art. 4), congés (art. 5), congés mobiles par défaut de la rémunération annuelle flexible (art. 5.3), quantum de vacances des cadres de direction (art. 5.4), congés de maladie (art. 5.6), congés pour affaires judiciaires (art. 5.7), congé pour affaires publiques (art. 5.8), congés parentaux (art. 5.10), banque globale de temps (art. 6), frais de déplacement et de représentation (art. 10) et frais de corporation professionnelle (art. 11);
- 5- d'exclure toute indemnité de séparation ou de départ; aucun montant additionnel aux conditions prévues ne sera accordé au départ;
- 6- de déterminer les autres conditions de travail, le cas échéant, avec l'approbation du conseil municipal en conformité avec la *Charte de la Ville*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.03 1146736006

CM14 0863

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2014

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 août 2014, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 septembre 2014 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 21 juillet au 17 août 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 21 juillet au 17 août 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 21 juillet au 17 août 2014.

CM14 0864

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales

Le leader de la majorité dépose la réponse du comité exécutif portant sur le rapport de la Commission sur les finances et l'administration relativement à la possibilité d'offrir des nouveaux modes de paiement des taxes municipales et le conseil en prend acte.

04.04 1143430012

-
- 5.01 Résolution CA14 22 0352 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Motion pour l'implantation d'un SLR sur le pont de remplacement du pont Champlain.
 - 5.02 Résolution CA14 22 0353 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Revendications de l'arrondissement du Sud-Ouest quant à la décision de Postes Canada d'abandonner la livraison du courrier à domicile.
 - 5.03 Résolution CA14 22 0354 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest - Abandon de la réforme du financement des arrondissements (RFA).

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Aref Salem

- Dépôt d'une note concernant un projet d'amendement à la Politique de l'industrie du taxi.

7 - Dépôt

Le président du conseil appelle le point « Dépôt »

- 7.01 Dépôt du rapport sur l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 août 2014.
-

CM14 0865

Dépôt du suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », du remboursement des déficits cumulés des arrondissements et des plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements

Le leader de la majorité dépose le suivi de l'application de la « Politique surplus 2013 », du remboursement des déficits cumulés et des plans de remboursements adoptés par les conseils d'arrondissements, et le conseil en prend acte.

07.02 1145205007

CM14 0866

Dépôt du Rapport de développement durable 2013 de la Société de transport de Montréal (STM)

Le leader de la majorité dépose le Rapport de développement durable 2013 de la Société de transport de Montréal (STM) et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03

CM14 0867

Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2013 et du rapport d'utilisation du Fonds en 2013 (remises 2012) de la SDC Pignons rue Saint-Denis en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport financier au 31 décembre 2013 et du rapport d'utilisation du Fonds en 2013 (remises 2012) de la SDC Pignons rue Saint-Denis en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.04

CM14 0868

Dépôt du rapport d'activités saison 2012-2013 et de l'état des résultats 2012-2013 du Club de tennis de table Prestige en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport d'activités saison 2012-2013 et de l'état des résultats 2012-2013 du Club de tennis de table Prestige en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.05

CM14 0869

Dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2013 du Club aquatique Camo Montréal (natation) inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers pour l'exercice terminé le 31 août 2013 du Club aquatique Camo Montréal (natation) inc. en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.06

CM14 0870

Dépôt du rapport budgétaire 2012-2013 du Club aquatique Camo Montréal (water-polo) inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport budgétaire 2012-2013 du Club aquatique Camo Montréal (water-polo) inc. en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.07

CM14 0871

Dépôt des états financiers au 31 août 2013 du Club de plongeon Camo Montréal inc. en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers au 31 août 2013 du Club de plongeon Camo Montréal inc. en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.08

CM14 0872

Dépôt du rapport des activités 2012-2013 et de l'état des résultats au 31 août 2013 du Club Montréal Synchro en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose le rapport des activités 2012-2013 et de l'état des résultats au 31 août 2013 du Club Montréal Synchro en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.09

CM14 0873

Dépôt des états financiers 2012-2013 du Club d'athlétisme Perfmax-Racing de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers 2012-2013 du Club d'athlétisme Perfmax-Racing de Montréal en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.10

CM14 0874

Dépôt des états financiers au 31 mars 2014 de S.A.T. Société des Arts Technologiques en vertu de la résolution CM13 1157

Le leader de la majorité dépose les états financiers au 31 mars 2014 de S.A.T. Société des Arts Technologiques en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.

07.11

7.12 Déclaration d'intérêts pécuniaires. Voir l'annexe au procès-verbal.

CM14 0875

Ajout - Dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général - Rapport et recommandation concernant l'appel de propositions 1111368002 (terrain Saint-Jacques/Notre-Dame)

Le maire Denis Coderre dépose le rapport du Bureau de l'inspecteur général - Rapport et recommandation concernant l'appel de propositions 1111368002 (terrain Saint-Jacques/Notre-Dame) et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.13 (Ajout)

CM14 0876

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013

Le conseiller Alan DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration portant sur l'étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2013, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

À 15 h 20, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

Le conseiller Dominic Perri dépose un tableau des montants des contrats octroyés par l'arrondissement de Saint-Léonard pour les années 2005 à 2013.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

Le président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par Mme Mary Deros

- Dépôt d'une pétition, intitulée « Étude d'impact », signée par 200 (approx.) citoyens du quartier Gary-Carter/ De Castelnau – problèmes de circulation et de stationnement
- Dépôt d'une pétition, intitulée « Sécurité », signée par 214 (approx.) citoyens de Parc-Extension et Villeray – sécurité accrue des intersections

À 15 h 34, le président reprend le fauteuil présidentiel.

CM14 0877

Déclaration pour marquer le 150^e anniversaire de l'Agence Ometz

Attendu qu'en 1863 un groupe de 30 jeunes leaders, mené par Lawrence L. Levy, ont uni leurs talents pour créer la *Young Men's Hebrew Benevolent Society* en s'engageant à la Tsédaka, qui est l'obligation juive de s'occuper des personnes dans le besoin;

Attendu que la hausse du taux de l'immigration juive et de l'indigence locale a provoqué le ralliement des membres les mieux nantis de la communauté juive, afin de déployer un effort de secours coordonné pour venir en aide aux plus démunis;

Attendu que la *Young Men's Hebrew Benevolent Society* a été la première organisation caritative juive importante au Canada, devenue plus tard l'Institut Baron de Hirsch et Société de bienfaisance, faisant d'elle l'une des institutions de bienfaisance juives les plus importantes en Amérique du Nord;

Attendu que suite à la fusion, en avril 2008, d'Emploi juif Montréal (JEM), des Services à la famille juive (JFS) et des Services d'assistance aux immigrants Juifs, est née l'Agence Ometz, regroupant une fois de plus les forces vives de la communauté juive pour une meilleure concertation;

Attendu que l'Agence Ometz offre des services sociaux, de soutien et d'accompagnement en matière d'éducation, d'emploi et d'immigration et que, chaque année, plus de 13 000 citoyens montréalais en bénéficient, peu importe leur âge et leur situation économique ou personnelle;

Attendu que l'Agence Ometz est reconnue comme une œuvre de bienfaisance dynamique et bien intégrée au sein de la communauté montréalaise, œuvrant en partenariat avec plusieurs organismes, notamment, l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, Centraide du Grand Montréal, Santé Canada et la Ville de Montréal.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Manon Gauthier
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
Mme Lorraine Pagé

Et résolu :

que les membres du conseil municipal soulignent le 150^e anniversaire de l'Agence Ometz et félicitent les membres de l'équipe pour toutes ces années au service de la collectivité juive montréalaise, leur souhaitent de belles célébrations et les invitent à poursuivre leur œuvre, si appréciée et inestimable.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0878

Déclaration pour demander à l'Office national de l'énergie de s'assurer du respect des conditions de mise en service de l'oléoduc 9B de la compagnie Enbridge

Attendu l'ordonnance XO-E101-003-2014 de l'Office national de l'énergie donnant l'autorisation à la compagnie Enbridge d'inverser le flux de la ligne 9 B reliant Sarnia à Montréal à partir du 15 octobre 2014;

Attendu qu'il en résultera une augmentation de la capacité de transport de 240 000 barils à 300 000 barils par jour de pétrole lourd en provenance des gisements de sables bitumineux de l'Ouest du Canada;

Attendu que suite à la publication de l'ordonnance de l'ONÉ, les élus de la Communauté métropolitaine de Montréal ont décidé de mettre en place un comité de vigilance pour assurer le suivi des conditions ayant un impact sur les municipalités;

Attendu que malgré la collaboration et les discussions du comité de vigilance avec la compagnie Enbridge, de nombreuses questions demeurent en suspens quant au respect des conditions 18 (portant sur la gestion des franchissements des cours d'eau) et 20 (concernant le plan d'intervention en cas d'urgence) émises par l'ONÉ;

Attendu que le respect des conditions 18 et 20 par la compagnie Enbridge est nécessaire pour assurer la sécurité des personnes et des biens qui pourraient être affectés en cas de situation d'urgence;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - que le conseil municipal demande à l'ONÉ de s'assurer du respect des conditions 18 et 20 de l'ordonnance XO-E101-003-2014 en considérant les commentaires formulés par le comité de vigilance de la CMM avant l'émission d'une autorisation de mise en service de l'oléoduc 9 B de la compagnie Enbridge;
- 2 - que l'ONÉ s'assure que toutes les conditions sont mises en place pour assurer la protection de l'environnement et la sécurité des personnes et des biens qui pourraient être affectés en cas de situations d'urgence, conformément au mandat qui a été dévolu à l'Office par le Parlement canadien.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle
Mme Marie Cinq-Mars
M. Luis Miranda
M. Jeremy Searle

15.02

À 16 h 06,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de reporter l'étude de l'article 15.03 à une phase ultérieure.

La proposition est agréée.

À 16 h 06, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0879

Accorder à Revision Military inc. le contrat pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706 (3 soum. 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Revision Military inc., un contrat d'une durée de 1 an, pour la fourniture de 220 casques balistiques pour les policiers des groupes d'intervention (GI) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 140 729,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13706 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144872004
80.01 (20.01)

CM14 0880

Ratifier et approuver la cession intervenue le 29 avril 2014 entre C.F.C. Dolmen inc. (Cédant) et M2D Leadership inc. (Cessionnaire) de l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal (SPVM) et C.F.C Dolmen inc., pour la fourniture de services professionnels relativement à l'évaluation psychométrique des aspirants policiers, jusqu'à la fin de l'entente au 31 mars 2016

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la cession du contrat d'évaluation psychométrique des aspirants policiers accordé à la compagnie CFC Dolmen inc. (CG13 0211) en faveur de la compagnie M2D Leadership inc., à compter du 29 avril 2014 jusqu'à la fin de l'entente, soit jusqu'au 31 mars 2016, selon les mêmes termes et conditions ;
- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention de cession entre CFC Dolmen inc. et M2D Leadership inc, dans lequel intervient la Ville de Montréal, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144464001
80.01 (20.02)

CM14 0881

Autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés / Approuver les deux projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 1 000 000 \$ de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'acquisition et la conservation de 6 lots dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;
- 2- d'approuver les deux conventions d'aide financière préparées par la CMM dans le cadre du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent aux revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144240002
80.01 (20.03)

CM14 0882

Accorder un contrat à Motos Daytona inc. pour la fourniture de cinq motocyclettes de marque Harley Davidson 2015, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13798 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Motos Daytona inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de cinq motocyclettes Harley Davidson 2015 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 167 788,59 \$, taxes incluses, conformément au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1144472003
80.01 (20.04)

CM14 0883

Exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda inc. pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) / Approuver le projet d'entente de prolongation à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation de contrat prévue à l'entente-cadre intervenue avec le Groupe de sécurité Garda inc. (CG12 0388) suite à l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015, pour la fourniture de service d'agents de sécurité pour les points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu);
- 2 - d'approuver le projet d'entente de prolongation de contrat à cette fin;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142346001
80.01 (20.05)

À 16 h 26, le conseil reprend l'étude de l'article 15.03.

CM14 0884

Déclaration en hommage à Frédéric Metz

Attendu que M. Frédéric Metz nous a quittés le 9 août dernier;

Attendu qu'une cérémonie rassemblant ses proches et la communauté lui a rendu hommage le 28 août dernier;

Attendu que Frédéric Metz est arrivé à Montréal en 1967, pendant l'Exposition universelle;

Attendu que M. Metz a été membre fondateur de l'École de mode et du Centre de design;

Attendu que M. Metz a enseigné à l'UQAM pendant de nombreuses années et a su répandre sa passion pour le design à des milliers d'étudiants universitaires;

Attendu que l'influence de l'enseignement de M. Metz continuera à habiter et animer la population montréalaise;

Attendu que Frédéric Metz a remporté le Prix excellence en enseignement, volet carrière de l'Université du Québec en 2008 et l'*Iconrada Achievement Award* en 2009;

Il est proposé par Mme Manon Gauthier

appuyé par M. Denis Coderre
M. Richard Bergeron
M. Benoit Dorais
Mme Lorraine Pagé

Et résolu :

- 1 - de souligner le parcours exceptionnel et unique de monsieur Frédéric Metz, grand designer et bâtisseur montréalais;
- 2 - de reconnaître l'apport névralgique de son travail acharné pour Montréal, aujourd'hui reconnue comme une capitale de la créativité, désignée en 2006 ville UNESCO de design;
- 3 - de saluer le rayonnement de son œuvre, ainsi que sa contribution remarquable à la vie culturelle et architecturale montréalaise.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

15.03

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0885

Accorder un contrat à Air Ambient (9065-7610 Québec inc.) pour les travaux de réfection de toiture, de climatisation et divers travaux dans le bâtiment administratif du Service de sécurité incendie de Montréal situé au 6150, rue Royalmount - Dépense totale de 937 087,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5727 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 937 087,30 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de réfection de toiture, de climatisation ainsi que divers travaux au bâtiment administratif du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 6150, rue Royalmount, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Air Ambient (9065-7610 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 851 897,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5727;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146342001
80.01 (20.06)

CM14 0886

Autoriser une dépense additionnelle de 68 985 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 68 985 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des écrans perforés en aluminium des décanteurs 22 à 28 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Socomec Industriel inc. (CG13 0262), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 492 123,82 \$ à 1 561 108,82 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1143334021
80.01 (20.07)

CM14 0887

Accorder un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc. pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période approximative de 41 mois (2014-2017) pour une somme maximale de 436 807 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Recyclage ÉcoSolutions inc., fournisseur unique, pour le traitement des appareils contenant des halocarbures en fin de vie utile, pour une période de 41 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 436 807,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1146224001
80.01 (20.08)

CM14 0888

Autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications corp. (anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 117 791,89 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à la firme Airbus DS Communications corp. (Anciennement Cassidian Communications corp.) (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 781 543,89 \$ à 44 899 335,78 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145035008
80.01 (20.09)

CM14 0889

Accorder un contrat à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1) dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 12 390 625,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 228004 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 12 390 625,53 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des infrastructures routières, la construction et la reconstruction de trottoirs, de chaussée et d'une voie cyclable, la construction d'une nouvelle rue Saint-Clément, la reconstruction d'une partie d'égout et d'aqueduc, le réaménagement du système d'éclairage et de feux de circulation, l'aménagement du parc Théodore et la construction de fosses d'arbres sur la rue Viau entre les rues Pierre-De-Coubertin et Notre-Dame (Travaux d'apaisement de la circulation pour le quartier vert - Phase 1), dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Demix Construction, une division de Holcim (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 877 160,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 228004;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144822033
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0890

Accorder un contrat à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo) pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 2 435 981,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 252312 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 435 981,05 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de l'égout unitaire, de la conduite d'eau secondaire et de la chaussée dans la rue Saint-Timothée, du boulevard René-Levesque à la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à 9052-1170 Québec inc. (Le Groupe Vespo), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 981,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 252312 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144822037
80.01 (20.11)

CM14 0891

Autoriser une dépense de 374 226 \$, taxes incluses, à titre de frais incidents dans le cadre du contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro pour la mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de ratifier le contrat octroyé de gré à gré à Gaz Métro au montant de 374 226 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat de mise à niveau de la conduite principale d'égout dans la rue Sherbrooke, entre les rues Saint-Marc et de la Montagne (CG10 0331);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1143334019
80.01 (20.12)

CM14 0892

Autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout suite au doublement de la voie ferrée pour la mise en service du train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG 14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 \$ à 3 946 600,04 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 037 732,54 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de mise aux normes des conduites d'aqueduc et d'égout à la suite du doublement de la voie ferrée pour la mise en service du Train de l'Est dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) (CG14 0147), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 908 867,50 \$ à 3 946 600,04 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1144933002
80.01 (20.13)

CM14 0893

Accorder à Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc. le contrat pour les services professionnels en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 577 461,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13685 (1 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Normandin Beaudry, Actuaire conseil inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite des policiers et policières, pour une somme maximale de 577 461,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13685 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer la convention de services professionnels pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142942002
80.01 (20.14)

CM14 0894

Accorder un contrat de services professionnels à BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA + pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13646 (4 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel BC2 Groupe Conseil inc. et CIMA +, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'aménagement d'une portion du secteur Papineau, au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une somme maximale de 443 521,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13646 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144956002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 16 h 56, le président du conseil avise le conseiller Norris qu'il doit porter la cravate à défaut de quoi il ne pourra siéger à la reprise des travaux à 19 h.

À 16 h 59, le président du conseil suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 septembre 2014
14 h**

**Séance tenue le lundi 15 septembre 2014, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Domenico Moschella, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauv , M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme  milie Thuillier et Mme Monique Vall e.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

Mme Manon Barbe et M. Peter McQueen.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES  LUS :

M. Fran ois Limoges et M. Marvin Rotrand.

AUTRES PR SENCES :

Mme Colette Fraser, Greffi re adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur g n ral
M  Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le pr sident du conseil, M. Frantz Benjamin, d clare la s ance ouverte. Il souligne la pr sence dans les tribunes de Mme Maire- ve Bonneau, adjointe au Bureau du pr sident du conseil.

1 - P riode de questions du public

Le pr sident du conseil appelle le point « P riode de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
M. Pierre Caron	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Difficult� pour les arrondissements de r�aliser les travaux pr�vus en respectant les coupures impos�es – Disparit� engendr�e par la r�forme du financement des arrondissements
Mme Marie-Lise Bergeron	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Int�grer la notion d'accessibilit� universelle dans tous nouveaux projets / Sensibiliser les arrondissements � cette priorit� en vue d'acc�l�rer le changement

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Lamoureux	M. Denis Coderre	Soutien financier de la ville centre pour éviter la fermeture du Carrefour populaire de Pointe-Saint-Charles, organisme permettant la tenue de diverses activités
M. Henry Desbioles	M. Denis Coderre (M. François William Croteau)	Installation d'un feu de circulation à l'angle des rues Rachel et Préfontaine pour sécuriser ce passage – demande faite il y a 3 ans sans résultat
M. Guy Simard	M. Denis Coderre	Initier un programme de subvention pour aider les commerçants à rendre leurs immeubles accessibles, à l'instar d'autres villes
Mme Hélène Brouillette	M. Denis Coderre (M. Jean-François Parenteau)	Planification déficiente des travaux d'infrastructures sur les grandes artères dans l'arrondissement de Verdun - Surveillance policière accrue à l'angle des boulevards La Vérendrye et Stevens pour améliorer la sécurité routière
Mme Bettina Williams Shore	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme du financement des arrondissements – Coupures importantes dans le budget du Sud-Ouest qui pénaliseront les citoyens
M. Joseph Pugliese	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps) (M. Frantz Benjamin)	Rendre public la listes des invités VIP lors d'événements de l'arrondissement de LaSalle / Critiques eu égard aux nouvelles procédures mises en place pour la période de questions des citoyens
M. François Cherrier	M. Frantz Benjamin	Échéancier des travaux d'accessibilité universelle de l'hôtel de ville – Toilette pour personne à mobilité réduite défectueuse au rez-de-chaussée Dépôt de document
M. Michel Benoit	M. Réal Ménard (M. Aref Salem)	Vélo Bewegen – Montant de la prime de séparation allouée à M. Ayotte lors de son départ de Bixi Dépôt de document
M. Francesco Moreno	Mme Manon Barbe (M. Richard Deschamps)	Commentaires sur les nouvelles procédures d'accès à l'hôtel de ville / Augmentation du budget de l'arrondissement de LaSalle et explications sur la gestion de la dotation Dépôt de document
M. Jean Lalonde	M. Denis Coderre	Réforme des arrondissements - Impacts des coupures de budget sur la qualité des services aux citoyens à faible revenu dans l'arrondissement du Sud-Ouest
M. Frédérick D. Jones	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Rationnel de la réforme des arrondissements qui équivaut à une centralisation par la ville centre

À 20 h 03

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 30 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Soutien financier pour les frais postaux d'organismes opérant un bureau à domicile / En attente d'une réponse du maire suite à de nombreuses correspondances Dépôt de document
M. Laurent Morissette	M. Denis Coderre (M. Frantz Benjamin)	Nouvelles mesures de sécurité pour l'accès des citoyens à l'hôtel de ville contrevenant à la démocratie – Ne pas rendre permanentes de telles mesures
M. Pierre Brun	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Raison du retrait des revenus des stationnements pénalisant les arrondissements – Centralisation des pouvoirs
Mme Emily Drysdale	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réforme des arrondissements – Justification de l'augmentation des taxes et de la diminution de la qualité des services aux citoyens qui en résultera
Mme Carole Cartier	M. Denis Coderre (Mme Manon Gauthier)	Intégrer la notion d'accessibilité universelle dans les concours de design et tous les nouveaux projets
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Suggestions de coupures pour améliorer le budget de la ville
M. Christian Corbeil	M. Russell Copeman	Appui pour faire avancer le projet de la coopérative d'habitation « Solidarité Le Suroît » dans l'arrondissement d'Outremont – Demande une rencontre Dépôt de document
M. John Emmanuel Étienne	M. Denis Coderre (M. Luc Ferrandez)	Rembourser le coût des mois non utilisés pour le stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) aux détenteurs de vignettes qui déménagent en dehors de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 20 h 32.

À 20 h 31, le conseil reprend ses travaux à la réunion des articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20).

CM14 0895

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la réalisation des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13647 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel SNC Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux d'ingénierie électrique, pour une somme maximale de 760 407,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13647 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'autoriser le directeur du traitement des eaux usées du Service de l'eau à signer la convention de services professionnels et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143334023
80.01 (20.16)

CM14 0896

Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver l'avenant à l'entente de gestion 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le ministre responsable de la région de Montréal;
- 2 - d'approuver la nouvelle répartition entre les centres locaux de développement (CLD) de l'enveloppe de 14 393 602 \$ reçue du gouvernement du Québec et des engagements de 880 000 \$ pour 2014-2015 de la Ville contenus dans l'entente avec le gouvernement du Québec;
- 3 - de confirmer le budget additionnel de revenus et de dépenses de 416 770 \$ à titre de contribution additionnelle d'appariement pour l'année 2014-2015, pour couvrir les engagements de la Ville et sa répartition entre les CLD, conformément à l'information présentée au dossier décisionnel;
- 4 - d'approuver le projet d'avenant type de gestion entre la Ville de Montréal et les organismes CLD pour la période 2012-2013 à 2014-2015;
- 5 - de mandater le Service du développement économique pour assumer le suivi financier et administratif de l'entente auprès des arrondissements, des villes liées, des organismes CLD et du gouvernement du Québec, en conformité avec les exigences de ce dernier, et ce, pour sa durée restante;
- 6 - d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1141179005
80.01 (20.17)

CM14 0897

Approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'acquisition par expropriation du lot 1 064 628 du cadastre du Québec, soit un immeuble ayant front sur la rue Towers dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour le poste de ventilation mécanique (PVM) Saint-Mathieu (STM-9290330-A04), conformément aux articles 92 et 152 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01.

Adopté à l'unanimité.

1146213003
80.01 (20.18)

CM14 0898

Approuver un projet de convention par lequel la Ville de Montréal accorde une contribution financière maximale de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 444 situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 200 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de l'organisme à but non lucratif Les Habitations communautaires NDG sur les lots 2 605 547 et 2 605 244, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés au 2035 et au 2045 boulevard Grand dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140634002
80.01 (20.19)

CM14 0899

Accorder un soutien financier de 228 831 \$ à 3 organismes, pour l'année 2014, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 228 831 \$ aux trois organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
La rue des Femmes de Montréal	Femmes itinérantes : centre de jour, urgence, studios, accompagnement, activités (1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014)	102 960 \$
Accueil Bonneau inc.	Accueil, évaluation, accompagnement et référence AEAR + intervention de milieu (1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014)	75 600 \$
Association d'entraide le Chaïnon inc.	Accueil de nuit (1 ^{er} avril 2014 au 31 décembre 2014)	50 271 \$

- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1142586001
80.01 (20.20)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0900

Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014 / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ à Montréal International, pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM), pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, tel que prévu au budget 2014;
- 2 - d'approuver, à cette fin, un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1144834004
80.01 (20.21)

CM14 0901

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Isotech Instrumentation inc. pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 14-13499 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour l'entretien et la réparation des habits de combat incendie des employés pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 3 - d'accorder à Isotech Instrumentation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13499;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143838007
80.01 (20.22)

CM14 0902

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Hewitt Equipement Limitée pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 0,600-2,4 kV, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation;
- 3 - d'accorder à Hewitt Equipement Limitée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13343;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1144087003
80.01 (20.23)

CM14 0903

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies Ltd pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 (2 soum. 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Pure Technologies Ltd, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13398;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140298001
80.01 (20.24)

CM14 0904

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Solmatech inc., Labo S.M. inc., LVM, une division d'EnGlobe Corp. et Inspec-Sol inc. pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et les expertises sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection, effectués par les services corporatifs et les arrondissements - Appel d'offres public 14-13535 (7 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure quatre ententes-cadres de services professionnels afin de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux et expertises sur différents projets de construction, réhabilitation ou réfection des services corporatifs et des arrondissements;
- 3- d'accorder aux quatre firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13535 ;

Firme	Somme maximale	Contrat
Solmatech inc.	3 234 361,73 \$	1
Labo S.M. inc.	3 120 881,40 \$	2
LVM, une division d'EnGlobe Corp.	2 372 118,21 \$	3
Inspec-Sol inc.	1 706 826,87 \$	4

- 4- d'imputer ces dépenses à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143855003
80.01 (20.25)

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.28) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0905

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de 18 mois à CIMA+ s.e.n.c. pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 14-13709 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat d'une durée de 18 mois par lequel CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le support et l'inspection des travaux pour la mise aux normes de feux de circulation pour une somme maximale de 1 006 031,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13709.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1145897012
80.01 (20.26)

CM14 0906

Accorder un contrat à Couverture Montréal Nord Ltée pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph, à titre de phase 1 du lot 3 d'investissement - Dépense totale de 1 271 963,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5729 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 271 963,14 \$, contingences et taxes incluses, pour les travaux de réfection de la toiture du 2580 Saint-Joseph (3665), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Couverture Montréal Nord Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 135 681,37 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5729;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1140444002
80.01 (20.27)

CM14 0907

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ à Mission Old Brewery, Maison du Père et Mission Bon Accueil pour l'année 2014 / Autoriser un virement budgétaire en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux organismes suivants, soit 125 000 \$ à Mission Old Brewery, pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à Maison du père, pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi de personnes itinérantes » et 125 000 \$ à Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2014;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 375 000 \$ en provenance des dépenses générales d'administration de l'agglomération vers le budget régulier du Service de la diversité sociale et des sports pour réaliser ces projets;
- 3 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1143381009
80.01 (20.28)

CM14 0908

Adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation dans les bois et corridors forestiers métropolitains sur les territoires montrés sur les 14 cartes intitulées « Contrôle intérimaire : bois et corridors forestiers métropolitains »

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Attendu que le schéma d'aménagement de la Ville de Montréal (89 de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal), anciennement de la Communauté urbaine de Montréal, est entré en vigueur le 31 décembre 1987;

Attendu que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est entré en vigueur le 12 mars 2012;

Attendu que l'agglomération de Montréal disposait d'un délai de deux ans pour assurer la concordance au PMAD et que cette échéance s'est terminée le 11 mars 2014;

Attendu que le 15 septembre 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2014 pour adopter les documents visés à l'article 58.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), le tout conformément à l'article 239 de cette loi;

Attendu que la CMM et le MAMOT estiment qu'il s'avère nécessaire de protéger de manière préventive certains territoires et sites, voire prévenir certaines interventions, afin de ne pas hypothéquer la réalisation du PMAD, et ce, dans l'intérêt collectif de protéger et de mettre en valeur le couvert forestier des bois et corridors forestiers métropolitains;

Attendu que des bois et corridors forestiers métropolitains sont identifiés au PMAD sur le territoire de l'agglomération de Montréal;

Attendu qu'un projet de règlement enclenchant le processus de modification au schéma d'aménagement de l'ex-CUM afin, entre autres, de protéger des bois et corridors forestiers en divers endroits sur le territoire, a été adopté le 18 septembre 2014 par le conseil d'agglomération;

VU les articles 61 et 62 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1)* qui permettent au conseil d'agglomération d'exercer, au cours de la période de modification de son schéma d'aménagement, par voie de résolution, des mesures de contrôle intérimaire dans la totalité ou dans une partie de son territoire;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution de contrôle intérimaire interdisant toute nouvelle utilisation du sol, toute nouvelle construction, tout nouvel agrandissement, toute demande d'opération cadastrale et les morcellements de lots faits par aliénation dans les bois et corridors forestiers métropolitains sur les territoires montrés sur les cartes 1 à 14 jointes à l'annexe A de la présente résolution;

et que, toutefois, ces interdictions ne s'appliquent pas :

1 - aux nouvelles utilisations du sol, aux nouvelles constructions, aux nouveaux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation :

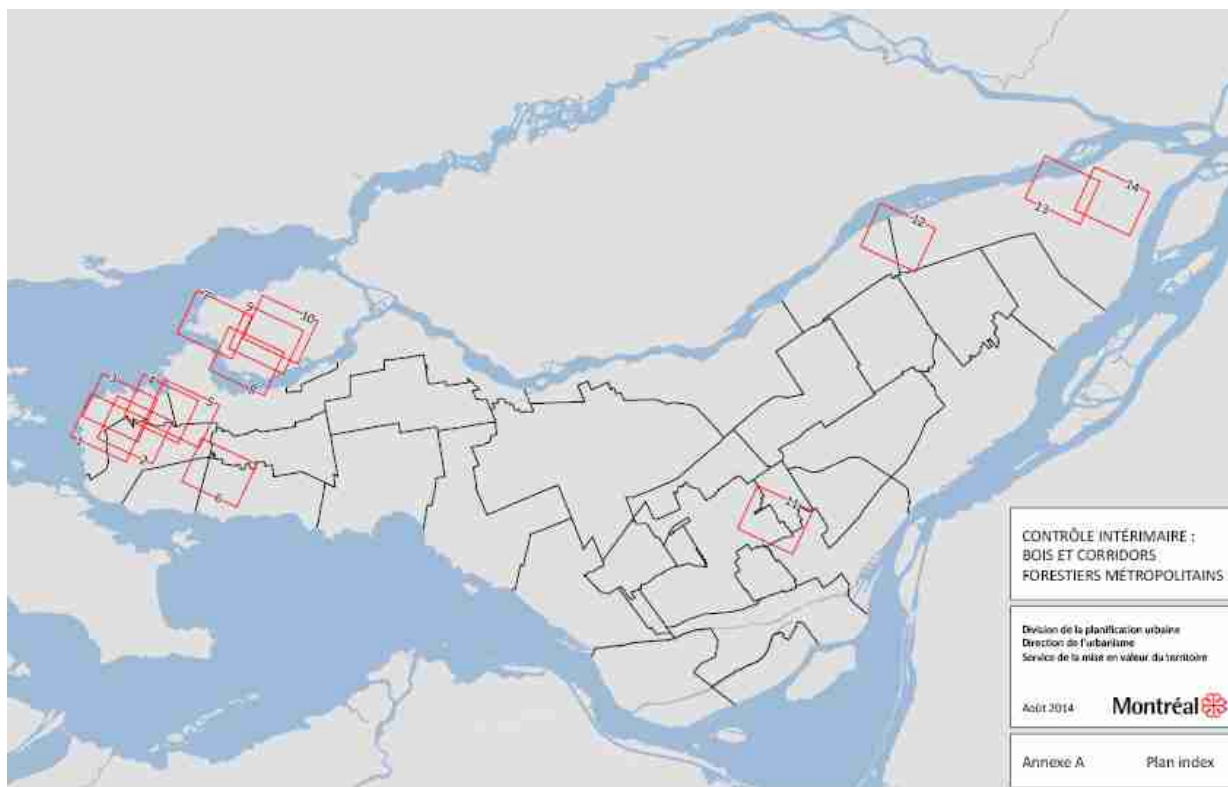
- a) aux fins agricoles sur des terres en culture;
- b) aux fins de l'implantation d'un service d'aqueduc ou d'égout dans une rue publique existante faite par une municipalité en exécution d'une ordonnance rendue en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2);
- c) aux fins de l'implantation d'un réseau d'électricité, de gaz, de télécommunication ou de câblodistribution;

- 2- aux demandes d'opérations cadastrales nécessitées par une déclaration de copropriété faite en vertu de l'article 1038 du Code civil du Québec ou par l'aliénation d'une partie de bâtiment requérant la partition du terrain sur lequel il est situé.

Adopté à l'unanimité.

1142622005
80.01 (30.01)

ANNEXE A
CARTES INTITULÉES « CONTRÔLE INTÉRIMAIRE BOIS ET CORRIDORS FORESTIERS MÉTROPOLITAINS » (CARTES 1 À 14)

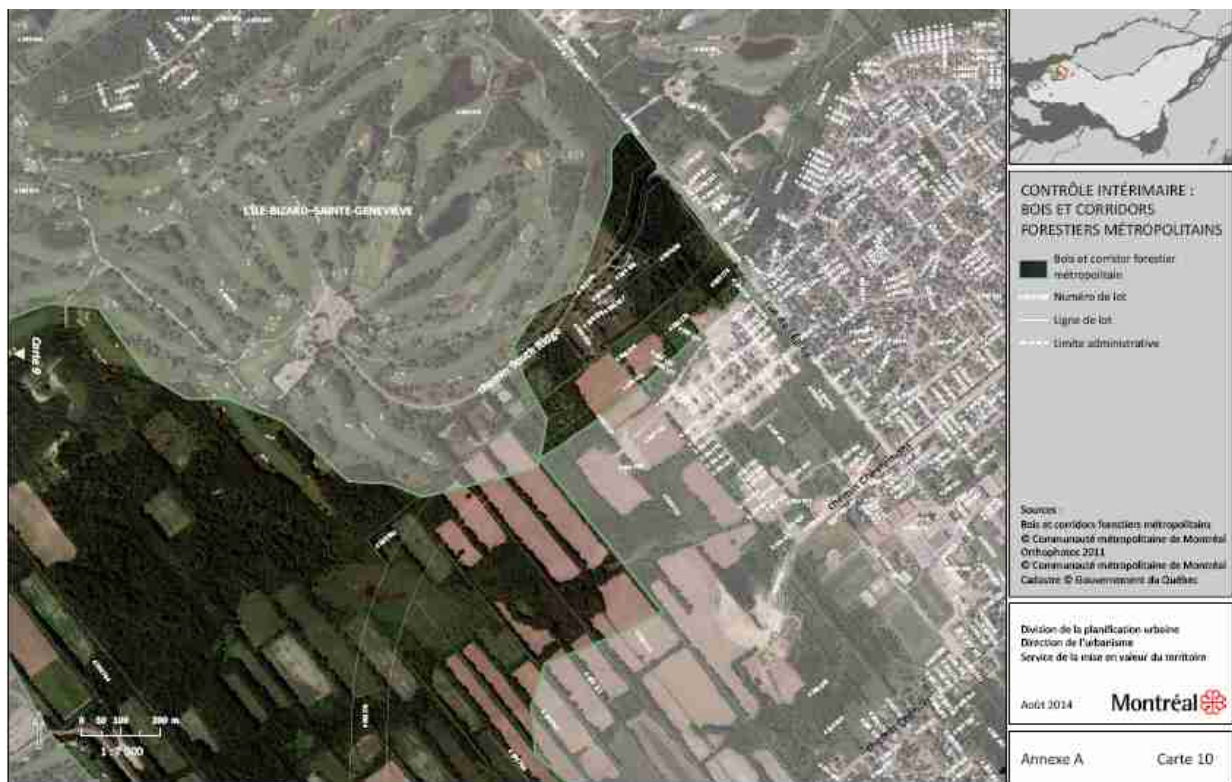


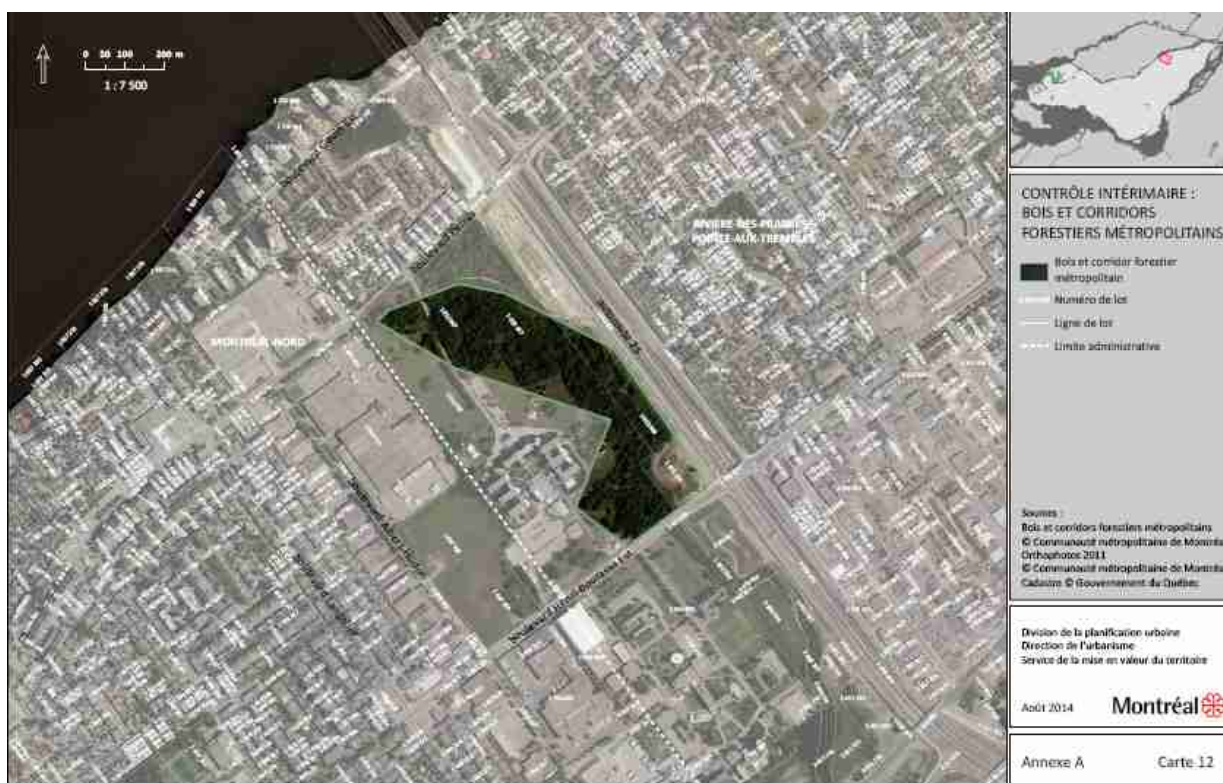


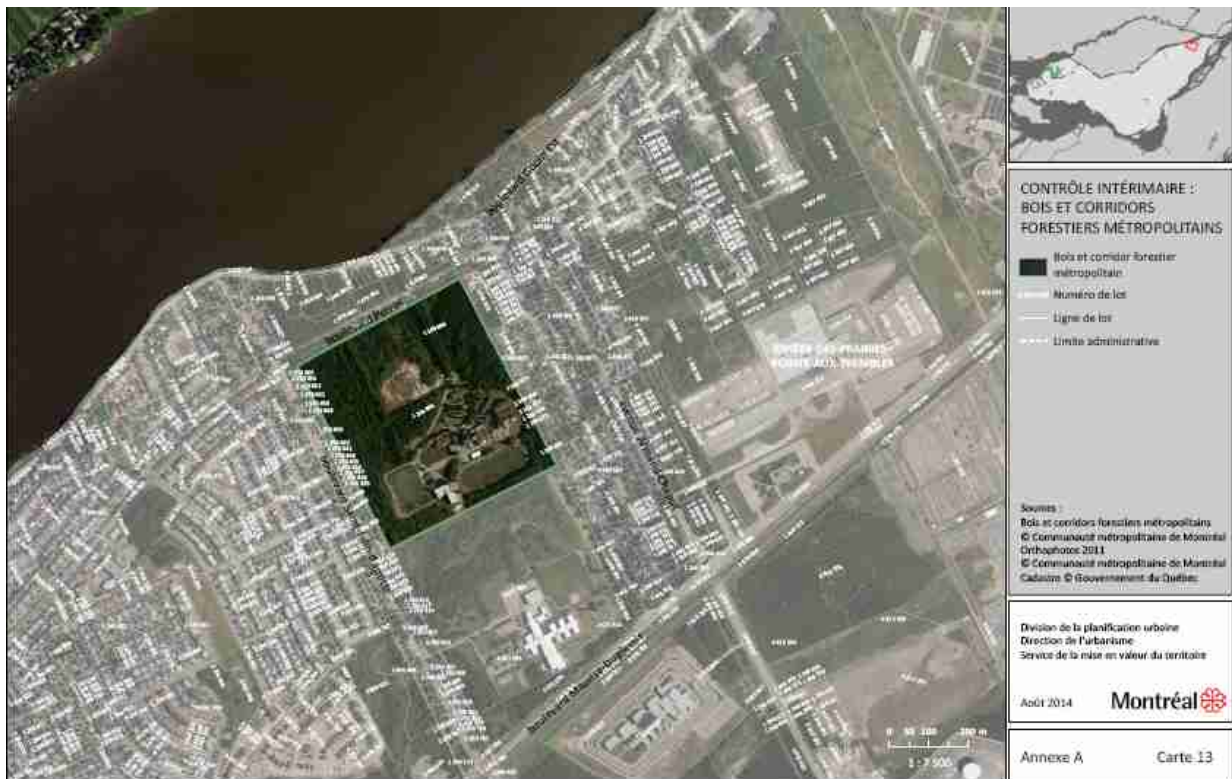












Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0909

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et de Longueuil (04-143)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture, comme ruelle, du lot 1 284 482 situé dans le quadrilatère formé par les rues William, Saint-Henri, Saint-Paul Ouest et De Longueuil (04-143) » ;
- 2 - de donner instruction au directeur du Service des infrastructures, voirie et transports de décrire et enregistrer ce lot au registre mentionné à l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, comme faisant partie du domaine public à des fins de ruelle.

Adopté à l'unanimité.

1144396002
80.01 (42.01)

CM14 0910

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » ;
- 2 - de ne prévoir aucune condition ou modalité afin d'assurer la transition puisque l'immeuble n'a pas été financé par des revenus d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1144602001
80.01 (42.02)

CM14 0911

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer des travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois » sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

1140280002
80.01 (42.03)

CM14 0912

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives aux bâtiments affectés à des activités d'économie sociale (Programme Réussir@Montréal - Économie sociale) et modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), RCG 14-017 ».

Adopté à l'unanimité.

1146185002
80.01 (42.04)

CM14 0913**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ afin de contribuer au financement des travaux de restauration de biens patrimoniaux appartenant à une Ville reconstituée et reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois ».

Adopté à l'unanimité.

1140280004
80.01 (42.05)

CM14 0914**Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) » et de son document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 septembre 2014 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié) »;
- 2- d'adopter le document d'accompagnement intitulé « Tableau indicatif de la nature des modifications - Plans et règlements d'urbanisme »;
- 3- de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires;
- 4- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement;
- 5- de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur le projet de règlement, conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Un débat s'engage.

À 21 h 10, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 21 h 28, le conseiller François W. Croteau dépose les documents suivants :

- *When Adding Bike Lanes Actually Reduces Traffic Delays (The Atlantic City Lab)*;
- *Protected Bike Lanes Double in U.S. Cities' Bid for Youth (Bloomberg)*;
- *New study shows that walkable urbanism will provide "an economic foundation for the US economy"*

À 21 h 45, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de reporter l'étude de l'article 80.01 (43.01) à une assemblée ultérieure du conseil municipal.

Un débat restreint s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Norris et Lavigne Lalonde.

La proposition est agréée.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Norris et Lavigne Lalonde à l'effet de reporter l'étude de ce dossier et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 27

Contre : 34

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Norris et Lavigne Lalonde rejetée.

Le débat se poursuit sur l'article 80.01 (43.01).

Le chef de l'opposition officielle et le leader de l'opposition officielle soulèvent une question de privilège indiquant que le mot « mesquinerie » est antiparlementaire.

Le président du conseil demande le retrait du terme et le débat se poursuit.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Richard Bergeron

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (43.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Dorais, Moschella, Marinacci, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps, Barbe, Hénault et Miranda (41)

Votent contre:

Mesdames et messieurs Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Ferrandez, Ouellet, Cinq-Mars et Searle (21)

Résultat: En faveur : 41
Contre : 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (43.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1140219001
80.01 (43.01)

À 22 h 55, le président du conseil ajourne la séance jusqu'au mardi 16 septembre 2014, à 9 h30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 septembre 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 16 septembre 2014, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCES EN COURS DE SÉANCE :

M. Michel Bissonnet, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Sylvain Ouellet, M. Marvin Rotrand, M. Jeremy Searle et Mme Émilie Thuillier.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François Limoges et M. Domenico Moschella,

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement. Il souligne la présence dans les tribunes de MM. Tini Alzouma Adamou, maire, Harouna Amadou Mabeye, et de Garbanouhou Cherif, conseillers municipaux de la Ville de Niamey, capitale du Niger.

1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Pugliese	Mme Manon Barbe (M. Alex Norris)	Rendre public la listes des invités VIP lors d'événements spéciaux de l'arrondissement de LaSalle – Protocole des autres arrondissements pour les invités VIP lors de festivités

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Simon Van Vlet	M. Russell Copeman (M. François William Croteau)	Parc des Gorilles - Réserve des sommes pour l'expropriation du terrain / Aucune sanction imposée à Groupe Olymbec pour l'abattage d'arbres exécuté sans permis
M. François Charbonneau	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Justification du retard dans l'installation d'un feu de circulation pour sécuriser l'intersection du boulevard l'Assomption, au nord de la rue Sherbrooke
Mme Frances L Foster	M. Russell Copeman	Parc des Gorilles - Renouveler la réserve sur le terrain pour assurer la réalisation du parc - échéancier pour finaliser le projet
M. Yves Daoust	M. Denis Coderre (M. Frantz Benjamin)	Nombre de policiers en service pour assurer la sécurité lors de la manifestation du 18 août 2014 / Non respect du <i>Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)</i> par le président du conseil
Mme Sophie-Gabrielle Thiébaud	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Réductions importantes du budget du Sud-Ouest prévues dans la réforme du financement des arrondissements / Examen du budget du Sud-Ouest souhaité en vue de conserver la qualité des services sans hausser les taxes locales

À 10 h 05

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger de 5 minutes la période de questions des citoyens, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Julie Patenaude	M. Denis Coderre (M. François William Croteau) (M. Russell Copeman)	Parc des Gorilles – Préservation du terrain pour l'aménagement d'un parc afin de combattre les îlots de chaleur

Un débat restreint s'engage.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Normand Parisien	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Orientations concernant le budget du transport en commun pour 2015

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des citoyens close à 10 h 17.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Richard Bergeron	M. Denis Coderre	Péage sur le pont Champlain – option privilégiée par l'Administration
M. Marc-André Gadoury	M. Denis Coderre (M. Harout Chitilian)	En attente d'un un vrai plan pour une métropole numérique / Pas de vision claire et d'évaluation des coûts de la promesse d'une ville intelligente Dépôt de document
M. Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Aref Salem)	Électrification du parc des taxis / Chiffrer et déposer des objectifs annuels

À 10 h 31,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de prolonger la période de questions des membres du conseil, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

M. Normand Marinacci	M. Russell Copeman (M. Lionel Perez)	Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal / Modalités de consultation et échéanciers
----------------------	-----------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, le président du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h 39.

Le conseiller François W. Croteau soulève une question de privilège suite aux propos du conseiller Aref Salem lors de la période de questions des citoyens et souhaite clarifier le fait que certains travaux font l'objet des délais anormalement longs sans que personne ne se traîne les pieds.

Le président du conseil indique qu'il s'agit plutôt d'une mise au point et cède la parole au conseiller Dorais.

Le conseiller Dorais soulève une question de privilège indiquant que le conseiller Aref Salem a induit le conseil en erreur suite à ses propos en ce qui a trait à la Politique sur l'industrie du taxi à Montréal qui ne fait pas mention de cibles et de pourcentage. Le conseiller Salem indique qu'un document a été déposé au conseil du mois d'août à cet effet.

La conseillère Lorraine Pagé soulève une question de privilège suite à une remarque du maire sur le fait que les citoyens qui posent des questions lors des assemblées du conseil le font en leur nom personnel et non au nom du parti Un Vrai Changement pour Montréal.

À 10 h 46, le conseil reprend ses travaux au chapitre 20 « Affaires contractuelles » de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0915

Accorder un contrat de services professionnels à Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Fleury, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, pour une somme maximale de 949 391,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13364 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1329;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 085 061,62 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Fleury, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Régis Côté et associés architectes, Groupe S.M. International inc., et Delisle Despaux et associés inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 391,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Montréal-Nord s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de l'aréna Fleury au programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1140457004

CM14 0916

Accorder un contrat de services professionnels à Martin, Marcotte / Beinhaker architectes S.E.N.C, Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13364 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1330;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 454 599,54 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Martin, Marcotte–Beinhaker architectes S.E.N.C., Dupras Ledoux inc., NCK inc. et Delisle Despaux et associés inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 301 682,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes du Centre Étienne-Desmarteau au Programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1140457005

CM14 0917

Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Delisle Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme maximale de 959 717,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13364 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1331;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 095 388,09 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Services intégrés Lemay et associés inc., Bouthillette Parizeau inc., Pasquin St-Jean et associés inc. et Delisle Despaux et associés inc. firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 959 717,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13364 le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce s'engage à retourner les budgets et crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Bill-Durnan au programme du Service de la diversité sociale et des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1140457006

CM14 0918

Conclure avec CPU Design inc. une entente cadre d'une durée de deux ans, pour la fourniture d'ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu dans le cadre du Programme du libre service en bibliothèque - Appel d'offres public 14-13473 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1347;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans, pour la fourniture sur demande de micro-ordinateurs tout-en-un tactile intégrant une imprimante à reçu;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire CPU Design inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13473 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense de consommation à même le PTI 2014-2016 au projet 72500-RFID du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1145260002

CM14 0919

Conclure avec Tech-Mix, division de BauVal inc., des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour réparation à froid en vrac et en sacs servant aux travaux en régie, suite à l'appel d'offres public 14-13516 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1348;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux pour réparation à froid utilisés dans le cadre des travaux en régie et servant à la réfection temporaire des chaussées (nids-de-poule en période hivernale);
- 2- d'accorder à la firme ci-après, plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes mentionnés, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13516 et aux tableaux de prix reçus joints au rapport du directeur;

Tech-Mix, division de BauVal inc.	Groupe A (en vrac)
Tech-Mix, division de BauVal inc.	Groupe B (en sacs)

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1145331004

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0920

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la pulvérisation et la stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement Saint-Laurent - Dépense totale de 4 592 673,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 257402 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1349;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 4 592 673,37 \$, taxes incluses, pour la pulvérisation et stabilisation au bitume ciment de la chaussée, la reconstruction des trottoirs et du mail central, la construction d'un bac de plantation et les travaux de feux de signalisation et d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Henri-Bourassa, de la rue Dutrisac aux limites de l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 212 473,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 257402;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1144822035

CM14 0921

Accorder un contrat à Les Entreprises de Construction Ventec inc. pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et de conduits souterrains, la fourniture et l'installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 433 947,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 229505 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1355;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 433 947,58 \$, taxes incluses, pour la construction et la reconstruction de trottoirs, de bordures, de mail central, d'îlots, de puits d'accès, de bases et de conduits souterrains, de fourniture et d'installation de mobilier d'éclairage et de feux de circulation, là où requis, dans diverses rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises de Construction Ventec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 254 947,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 229505;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1144822034

CM14 0922

Accorder un contrat à Salvex inc. pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 550 969,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 265202 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1351;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 550 969,98 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une piste cyclable et d'un parc dans le prolongement de la rue Saint-Viateur, entre les avenues De Gaspé et Henri-Julien, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 388 886,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 265202;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1144822041

CM14 0923

Accorder un contrat à Maskimo Construction inc. pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et les travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard - Dépense totale de 2 192 314,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 293101 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1353;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 192 314,60 \$, taxes incluses, pour la construction d'une surface de roulement en béton compacté au rouleau (B.C.R.) et travaux d'éclairage dans le site du dépôt à neige Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Maskimo Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 068 314,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 293101;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1144822049

CM14 0924

Accorder un soutien financier non récurrent de 94 000 \$ à Espace Ludique pour l'implantation d'un espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1372;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder, à même le budget de fonctionnement, un soutien financier non récurrent de 94 000 \$ à l'organisme Espace Ludique pour la réalisation de son projet espace de co-travail et d'incubation spécialisé dans le domaine des jeux vidéo;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1146334003

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0925

Approuver un projet de contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1360;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le contrat entre la Ville et l'Association régionale de soccer Concordia pour la gestion du Stade de soccer de Montréal;
- 2- d'approuver la stratégie de gratuité pour l'utilisation du Stade de soccer durant le premier mois de son ouverture.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1144815001

CM14 0926

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc. plusieurs terrains d'une superficie totalisant 7 642,9 mètres carrés, localisés dans le site connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, sans considération monétaire / Inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1363;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte de rétrocession par lequel la Ville de Montréal acquiert de Construction Frank Catania & associés inc., les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totalisant 7 642,9 mètres carrés, localisés dans le site résidentiel connu comme étant le Faubourg Contrecoeur, situé au nord de la rue Sherbrooke, entre les rues Contrecoeur et Jacques-Porlier, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de régulariser la grille de rue, le tout sans considération monétaire, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

- 2- d'inscrire les lots 3 978 635, 3 978 639, 4 115 604, 4 178 466, 4 178 467 ainsi que le lot 4 185 769 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au registre du domaine public.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1134501009

CM14 0927

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de M. Joseph Remer, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, à des fins communautaires, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, moyennant un loyer total de 820 925,31 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville sous-loue à Ali et Les Princes de la Rue, pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, un local d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 136 710,48 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1366;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de monsieur Joseph Remer, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 820 925,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'approuver le projet de convention de prolongation de sous-bail par lequel la Ville de Montréal sous-loue à Ali et les Princes de la rue, pour une période additionnelle de 5 ans, à compter du 1^{er} septembre 2014, un local situé au 3700, boulevard Crémazie Est, d'une superficie de 11 006 pieds carrés, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 136 710,48 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de sous-bail;
- 3- d'imputer cette dépense et cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1144069009

CM14 0928

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à AlterGo pour l'année 2014, pour la réalisation de projets dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 en accessibilité universelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1367;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à AlterGo, pour l'année 2014, pour la réalisation des projets en accessibilité universelle dans le cadre du Plan d'action municipal 2012 - 2014 sur l'accessibilité universelle;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1141643003

CM14 0929

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire - L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1400;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 70 358 \$ en 2014, 208 042 \$ en 2015, 118 000 \$ en 2016 et 20 266 \$ en 2017 à Table de développement social de LaSalle pour réaliser le projet « Café urbain communautaire — L'Espace Rendez-vous Airlie-Bayne », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de LaSalle, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1145917006

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 et 20.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0930

Accorder un contrat à Énergère Consultants inc. pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments - Dépense totale de 1 289 133,63 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5687 (2 soum) / Approuver un projet de contrat à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1387;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 286 133,63 \$, taxes incluses, pour le projet de conversion du mazout et d'amélioration énergétique de 20 bâtiments, comprenant contingences et incidences, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de contrat de services éconergétiques par lequel Énergère Consultants inc., firme ayant obtenue le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, aux prix de son étude détaillée qui a été acceptée, soit pour une somme maximale de 1 269 133,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel de propositions public 5687, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service de la gestion et planification Immobilière à signer ledit projet de contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1146040001

CM14 0931

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial), la reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 4 600 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 227702 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1394;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
- 2 - d'autoriser une dépense de 4 600 000 \$, taxes incluses, pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et la reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

3 - d'accorder au seul soumissionnaire Les Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 158 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227702;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1144822043

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0932

Adopter une résolution manifestant l'accord de la Ville de Montréal en ce qui concerne le Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) afin de retirer de la liste des équipements d'intérêt collectif, un terrain localisé au nord-ouest de la rue des Parulines, dans l'écoterritoire Les rapides de Lachine, dans l'arrondissement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014 par sa résolution CE14 1220;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » - Écoterritoire « Les Rapides de Lachine », les effets découlant de l'entrée en vigueur de ce règlement, le tout conformément aux dispositions de l'article 116 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001).

Adopté à l'unanimité.

30.01 1144602002

CM14 0933

Accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord pour les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1334;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, jusqu'à la fin de l'année 2014 et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1140887001

CM14 0934

Clarifier les responsabilités relatives à la sécurité des occupants de l'hôtel de ville et des visiteurs et modification de la résolution CM02 0246 à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 septembre 2014 par sa résolution CE14 1407;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1- de confier au maire les responsabilités relatives à la sécurité des élus, du personnel et des visiteurs de l'hôtel de ville;
- 2- de remplacer le paragraphe 8 du deuxième alinéa de la résolution CM02 0246 par le suivant :
« 8. la responsabilité de l'hôtel de ville, quant à son caractère patrimonial et architectural et l'usage de ses locaux par les élus »;

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

de référer le présent dossier à la Commission de la présidence du conseil, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Un débat s'engage.

Du consentement unanime des membres présents, cette proposition est acceptée et le président du conseil indique qu'il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.03 1140132002

CM14 0935

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) » aux fins de modifier les règles relatives à l'inscription à la période de questions du public, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1143599003

CM14 0936

Avis de motion - Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles

Avis de motion - Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété

Avis de motion - Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles

Avis de motion - Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés

Avis de motion - Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement établissant un programme municipal de subvention pour la réalisation de projets destinés aux familles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale pour l'acquisition d'une propriété », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation et à la démolition-reconstruction résidentielles », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la rénovation résidentielle pour la réalisation de travaux ciblés », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement sur la subvention municipale à la stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Francesco Miele de la présentation à une séance subséquente du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) (14-006) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140196008

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0937

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 juillet 2014, par sa résolution CE14 1153;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au sud-ouest de l'avenue Georges-Pichet entre la rue Perras et la rue des Ardennes, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1143496006

Règlement 14-028

CM14 0938

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18^e Avenue entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18^e Avenue entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014, par sa résolution CE14 1235;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-ouest de la 18^e Avenue entre la rue Parent et la rue Victoria, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1134386006

Règlement 14-029

CM14 0939

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert, entre la 8^e Avenue et la 9^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert, entre la 8^e Avenue et la 9^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014, par sa résolution CE14 1236;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Prince-Albert entre la 8^e Avenue et la 9^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1144386002

Règlement 14-030

CM14 0940

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) aux fins d'y ajouter les tarifs pour le Centre de soccer de Montréal

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) aux fins d'y ajouter les tarifs pour le Centre de soccer de Montréal a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014, par sa résolution CE14 1239;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2014) », aux fins d'y ajouter les tarifs pour le Centre de soccer de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1144815002

Règlement 14-006-7

CM14 0941

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2^e Rue et au nord-est de la 62^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Attendu qu'une copie du Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2^e Rue et au nord-est de la 62^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014, par sa résolution CE14 1240;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la 2^e Rue et au nord-est de la 62^e Avenue, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1144386003

Règlement 14-031

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 et 42.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM14 0942

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014, par sa résolution CE14 1249;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ afin de financer les travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre de l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel québécois ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1140280003

Règlement 14-032

CM14 0943**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève**

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 août 2014, par sa résolution CE14 1243;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 90 000 \$ pour la réalisation de travaux de branchement de conduite d'eau potable au 937, montée de l'Église de l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1140364005

Règlement 14-033

CM14 0944**Renommer « boulevard Robert-Bourassa » la partie de la rue University située entre les rues Notre-Dame Ouest et Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie et donner un accord de principe au prolongement de cette désignation pour identifier le futur boulevard urbain à aménager au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'axe des rues Duke (au nord-ouest de la rue Wellington) et de Nazareth (au nord-ouest de la rue Brennan), à l'emplacement de la partie de l'autoroute Bonaventure située au nord-ouest du canal de Lachine**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 août 2014 par sa résolution CE14 1339;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

- 1- de renommer « boulevard Robert-Bourassa » la partie de la rue University située entre les rues Notre-Dame Ouest et Sherbrooke Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- que le changement de nom de la partie de la rue University soit effectif 6 mois après l'adoption d'une résolution à cet effet par le conseil municipal;
- 3- de donner un accord de principe au prolongement de cette désignation pour identifier le futur boulevard urbain à aménager au sud-est de la rue Notre-Dame Ouest, dans l'axe des rues Duke (au nord-ouest de la rue Wellington) et de Nazareth (au nord-ouest de la rue Brennan), à l'emplacement de la partie de l'autoroute Bonaventure située au nord-ouest du canal de Lachine.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Jeremy Searle

46.01 1144521001

À 12 h 30, le président du conseil suspend la séance jusqu'à 13 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 septembre 2014
14 h**

**Séance tenue le mardi 16 septembre 2014, 13 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Karine Boivin Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, M. Gilles Deguire, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier et Mme Monique Vallée.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Alan DeSousa.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François Limoges et M. Domenico Moschella.

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Alain Marcoux, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte.

À 13 h 31, le conseil reprend ses travaux à l'article 51.01.

CM14 0945

Désignation du maire suppléant et fixation de son mandat

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de désigner madame Mary Deros mairesse suppléante pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2014.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01

CM14 0946

Nomination d'un membre au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 septembre 2014 par sa résolution CE14 1375;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Denis Coderre
Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de nommer Mme Mireille Paquet, en remplacement de Mme Linda Gauthier, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2017.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité (soit à plus des 2/3 des voix exprimées).

51.02 1144233004

CM14 0947

Motion de l'opposition officielle pour une réforme équitable du financement des arrondissements

Attendu que plusieurs arrondissements ont souffert historiquement d'une sous-dotation et qu'une réforme est pertinente pour leur donner du répit;

Attendu que, dans le partage des responsabilités entre la ville-centre et les arrondissements, les services directs offerts à la population sont de la responsabilité de ces derniers;

Attendu que le tiers des revenus fiscaux perçus par la Ville, soit 33,8 %, retournait aux arrondissements sous forme de dotation en 2009 alors qu'en 2014 seulement le quart de ces sommes sont remises aux arrondissements, soit 25,4 %, les arrondissements obtiennent donc 8,4 % de moins de leur part de ces revenus fiscaux pour offrir des services de première ligne;

Attendu que les dotations des arrondissements ont connu des coupures de 1,7 % l'année dernière et des coupures successives s'élevant à 5,6 % pour les 5 dernières années;

Attendu que ces coupures ont mené les arrondissements à faire un ménage important dans leurs dépenses et que la marge de manœuvre est désormais très limitée;

Attendu que la non-indexation des budgets des arrondissements et l'augmentation des charges liées aux conventions collectives contribuent à créer une pression budgétaire supplémentaire;

Attendu que de nouvelles coupures amèneraient nécessairement une diminution dans la prestation de services directs à la population;

Il est proposé par M. Luc Ferrandez

appuyé par M. François William Croteau

- 1 - que la réforme du financement des arrondissements soit financée à partir d'une nouvelle enveloppe budgétaire;
- 2 - que dans le cadre de cette réforme qui a pour but de rétablir les iniquités entre arrondissements, aucun arrondissement ne voit son budget diminué au profit d'un autre arrondissement.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de référer la présente motion à la Commission permanente sur les finances et l'administration, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, pour étude.

Un débat restreint s'engage.

Le président du conseil juge la proposition des conseillers Dorais et Lavigne Lalonde recevable.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

de procéder à un vote à main levée sur la proposition des conseillers Dorais et Lavigne Lalonde.

Le président du conseil met aux voix la proposition des conseillers Dorais et Lavigne Lalonde et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 29

Contre : 33

Le président du conseil déclare la proposition des conseillers Dorais et Lavigne Lalonde à l'effet de référer la présente motion à la Commission permanente sur les finances et l'administration rejetée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition principale.

À 15 h 25, M. Frantz Benjamin quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place à la conseillère Érika Duchesne.

À 15 h 44, le président reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Marc-André Gadoury

appuyé par M. Luc Ferrandez

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Bergeron, Gadoury, Plante, Croteau, Sauvé, Thuillier, Popeanu, Lavoie, Duchesne, McQueen, Mainville, Ryan, Norris, Lavigne Lalonde, Sigouin, Caldwell, Downey, Ferrandez, Ouellet, Marinacci, Hénault, Miranda, Cinq-Mars et Searle (25)

Votent contre: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian, Perez, Rouleau, Gauthier, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Boivin Roy, Décarie, Lefebvre, Rapanà, Perri, Gagnier, DeSousa, Deguire, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Rotrand, McIntyre, Pagé, Shanahan, Dauphin, Cloutier, Deschamps et Barbe (37)

Résultat: En faveur : 25
Contre : 37

Le président du conseil déclare l'article 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM14 0948

Motion de l'opposition officielle pour encadrer les hausses de baux commerciaux

Attendu que les commerçants jouent un rôle important pour favoriser la vitalité de la métropole et la qualité de vie des citoyens en favorisant l'accès à des services de proximité;

Attendu que les commerçants indépendants contribuent à la diversité de l'offre commerciale et à la vitalité des artères commerciales;

Attendu que le type de commerce qui souffre le plus des travaux, du déficit d'entretien des bâtiments et des hausses de loyers liées à la spéculation immobilière est le commerce ayant pignon sur rue;

Attendu que plusieurs commerçants des quartiers centraux ayant pignon sur rue sont aux prises avec des augmentations de loyers qui mettent en péril la rentabilité de leur commerce;

Attendu qu'un commerce ayant pignon sur rue ne peut déménager à la suite d'une hausse abusive de loyer qu'au risque de perdre sa clientèle;

Attendu qu'aucune instance n'encadre ni ne contrôle présentement l'augmentation des baux commerciaux;

Il est proposé par M. Richard Ryan

appuyé par Mme Erika Duchesne

1 - que le conseil municipal mandate la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour étudier l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter;

2 - qu'en fonction des recommandations de la Commission, le conseil municipal prenne, en collaboration avec le gouvernement du Québec, les actions requises afin d'encadrer les hausses de baux commerciaux à Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Denis Coderre

d'amender la motion présentement à l'étude en y retirant le point 2 du Résolu.

Le président du conseil juge la proposition d'amendement du conseiller Desrochers et du maire recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement du conseiller Desrochers et du maire et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 55

Contre : 2

Le président du conseil déclare l'amendement du conseiller Desrochers et du maire adopté à la majorité des voix.

Un débat s'engage sur l'article 65.02, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidences : Mme Manon Barbe
M. Richard Deschamps
M. Alan DeSousa

65.02

CM14 0949

Motion de l'opposition officielle pour la réalisation d'un inventaire des terrains contaminés sur l'île de Montréal

Attendu que l'île de Montréal compterait 629 sites considérés comme contaminés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

Attendu qu'une étude, réalisée par Ventix en 2009, évaluait à 135 km² la superficie des friches industrielles contaminées, soit plus du tiers de l'île de Montréal;

Attendu qu'un inventaire des terrains contaminés permettrait d'avoir une bonne connaissance de l'ampleur des enjeux de réhabilitation sur le territoire de l'île de Montréal mais aussi de les classer selon leur priorité ou leur potentiel de développement;

Attendu que les sites urbains contaminés représentent des risques pour la santé humaine et pour l'environnement, qu'ils diminuent le sentiment de sécurité, qu'ils réduisent la densité de la trame urbaine, qu'ils offrent une pollution visuelle ou une dépréciation du paysage;

Attendu qu'il existe à Montréal une base de données sur les terrains contaminés établie par le MDDELCC, laquelle est toutefois peu exploitable car les terrains portés au registre le sont sur une base volontaire ou lorsqu'il y a vente ou cessation d'activité;

Attendu qu'en Ontario, les municipalités sont responsables de la création de répertoires de sites potentiellement contaminés ou avec un potentiel de redéveloppement;

Attendu que ces inventaires se veulent des outils pour attirer les promoteurs potentiels en soulignant les espaces vacants qui peuvent être consacrés au développement;

Attendu que les informations contenues dans les inventaires (la localisation, les statistiques, les usages industriels passés, l'évaluation foncière, les études de caractérisation et le niveau de contamination des sites) peuvent aider les promoteurs à comprendre le site et son potentiel, ils aident aussi à une meilleure prévision budgétaire et à diminuer les coûts liés à l'incertitude;

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Craig Sauvé

que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) pour réaliser un inventaire des terrains contaminés sur le territoire de l'île de Montréal.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Réal Ménard

appuyé par M. Russell Copeman

d'amender la motion présentement à l'étude comme suit :

- remplacer à la fin du titre les mots « ... sur l'île de Montréal ... » par les mots « ... de la Ville de Montréal ... »;
- supprimer les deux premiers Attendus et les remplacer par un Attendu qui se lit comme suit :
 - « Attendu que la Ville de Montréal a sur son territoire des terrains considérés comme contaminés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) »;
- remplacer, dans le 3^e Attendu, les mots « ... l'île de Montréal ... » par les mots «... la Ville de Montréal ... »;
- modifier le 4^e Attendu comme suit :
 - enlever, à la deuxième ligne, la virgule entre les mots « ... de sécurité, qu'ils réduisent ... » pour la remplacer par la conjonction de coordination « ... et ...»
 - supprimer les mots « ... qu'ils offrent une pollution visuelle ou une dépréciation du paysage » à la fin de la ligne;
- remplacer le texte du Résolu comme suit : « que le conseil municipal demande au comité exécutif de mandater le Service de l'environnement pour réaliser un inventaire des terrains contaminés dont la Ville de Montréal est propriétaire, en conformité avec la norme comptable canadienne (Chapitre 3260 de l'ICCA) et de ses terrains municipaux identifiés des secteurs prioritaires de développement économique fixés par l'administration et d'en faire un rapport annuel ».

Le président du conseil juge les amendements des conseillers Ménard et Copeman recevables.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La proposition d'amendement des conseillers Ménard et Copeman est agréée.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM14 0950

Motion de l'opposition officielle pour une présentation des budgets de la sécurité publique à la Commission des finances et l'administration

Attendu que la Commission de la sécurité publique a le mandat d'étudier les questions relatives au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et à la sécurité civile et d'assurer le suivi de grands dossiers tels la mise en œuvre du schéma de couverture des services policiers, le Plan directeur en matière de relations avec les citoyens, la brigade urbaine, les centres d'urgence 9-1-1 et le bilan annuel du SPVM;

Attendu que le rôle de la Commission sur les finances et l'administration est de se pencher sur les enjeux financiers et administratifs d'intérêt tant pour la Ville que pour l'agglomération de Montréal, incluant les services administratifs et le capital humain;

Attendu que chaque année, dans le cadre du processus budgétaire, la Commission sur les finances et l'administration étudie les prévisions budgétaires de tous les services et organismes de compétence municipale et d'agglomération, le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal (PTI) et les budgets des sociétés paramunicipales;

Attendu que tous les services et organismes de compétence municipale et d'agglomération présentent leurs prévisions budgétaires et leur PTI devant la Commission sur les finances et l'administration à l'exception du SPVM et du SIM;

Attendu que le Service de l'environnement et le Service de l'eau ne présentent pas leur budget devant la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs mais devant la Commission sur les finances et l'administration; que le Service du développement économique ne présente pas son budget devant la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation mais devant la Commission sur les finances et l'administration; que le Service de la culture ne présente pas son budget devant la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, etc;

Attendu qu'aucune recommandation budgétaire ou administrative n'a été émise par la Commission sur la sécurité publique suite à la présentation des budgets du SIM et du SPVM;

Attendu que chaque année la Commission sur les finances et l'administration émet des recommandations suite à la présentation des prévisions budgétaires de tous les services et organismes de compétence municipale et d'agglomération afin d'optimiser la gestion des finances de la Ville;

Attendu que les charges liées à la sécurité publique comptent pour 21,5% de l'ensemble des charges encourues par la Ville;

Attendu que compte tenu du poids de ces charges par rapport au budget de fonctionnement de la Ville, les prévisions budgétaires du SIM et du SPVM devraient être étudiées au sein de la commission appropriée à cet effet;

Il est proposé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

appuyé par M. Guillaume Lavoie
Mme Justine McIntyre

que le conseil municipal mandate le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de présenter leurs prévisions budgétaires et leur PTI devant la Commission sur les finances et l'administration.

Un débat s'engage sur la recevabilité de la motion.

Le président du conseil juge la motion recevable.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Justine McIntyre

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

d'apporter un amendement au « Résolu » afin qu'il se lise comme suit :

« que les prévisions budgétaires et le PTI du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) soient présentées conjointement à la Commission de la sécurité publique et à la Commission sur les finances et l'administration;

que les recommandations formulées par la Commission sur les finances et l'administration soient intégrées dans un chapitre à part au rapport de la Commission de la sécurité publique ».

À 16 h 52, le président du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 16 h 59, le conseil reprend ses travaux.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

À 17 h 03,

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Marc-André Gadoury

de poursuivre les travaux jusqu'à 18 h et de convenir de l'horaire pour épuiser les points inscrits à l'ordre du jour par la suite.

La proposition est agréée.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote à main levée sur la proposition d'amendement des conseillers McIntyre et Lavigne Lalonde.

Le président du conseil met aux voix la proposition d'amendement et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 24

Contre : 33

Le président du conseil déclare la proposition d'amendement des conseillers McIntyre et Lavigne Lalonde rejetée à la majorité des voix.

La conseillère Laurence Lavigne Lalonde retire sa motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM14 0951**Motion de l'opposition officielle demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'ouvrir l'accès à l'autoroute 720 Est à partir de l'avenue Greene à Westmount**

Attendu que les piétons, cyclistes, usagers du transport en commun et automobilistes de Notre-Dame-de-Grâce (NDG) et du Sud-Ouest seront grandement incommodés pendant les prochaines années en raison des travaux de reconstruction de l'échangeur Turcot;

Attendu la démolition, en avril dernier, de l'accès à l'autoroute 720 Est (A-720) à partir de la rue Saint-Jacques près de l'avenue Girouard;

Attendu qu'un nouvel accès à l'A-720 sera construit à l'angle des rues Saint Rémi et Saint-Jacques dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot;

Attendu que l'accès à l'A-720 Est à partir de l'avenue Greene par le nord sera éventuellement fermé après les travaux de reconstruction de l'échangeur Turcot;

Attendu que le blocage, depuis plus de 20 ans, de la bretelle d'accès à l'A-720 Est à partir de l'avenue Greene en direction sud force les automobilistes de Westmount et du sud-est de NDG désirant se diriger vers l'est à faire un détour, soit par St-Henri afin d'emprunter l'autoroute Ville-Marie, soit par l'ouest du centre-ville jusqu'à la rue de la Cathédrale, engorgeant ainsi davantage ces quartiers inutilement;

Attendu que les rues Rose de Lima et Saint-Jacques et l'avenue Greene, à proximité du métro Lionel Groulx, recevront déjà davantage d'autobus et de circulation automobile dans les prochaines années en raison des nombreux chantiers qui auront lieu simultanément dans cette partie de la ville;

Il est proposé par M. Peter McQueen

appuyé par M. Craig Sauvé
M. Steve Shanahan

que le conseil municipal demande formellement au ministère des Transports du Québec d'ouvrir l'accès à l'A-720 Est à partir de l'avenue Greene, direction sud, à Westmount, et ce, jusqu'à la fermeture définitive de ladite bretelle.

Un débat s'engage.

Le conseiller Russell Copeman dépose copies des lettres adressées à M. Peter Trent, maire de la Ville de Westmount, datées respectivement du 26 mai et du 11 septembre 2014 concernant les travaux de la rue Saint-Jacques et les problématiques de congestion en découlant.

Le conseiller Peter McQueen retire sa motion, conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.05

CM14 0952**Motion de la deuxième opposition demandant un meilleur encadrement des travaux d'utilité publique sur les artères commerciales**

Attendu que les travaux de réfection sur les artères commerciales ont des impacts négatifs majeurs sur les commerces et causent des inconvénients aux résidents riverains, tels le bruit, des entraves à la circulation et la poussière;

Attendu que les travaux de la rue Notre-Dame Ouest, dans le Sud-Ouest, ont largement dépassé le calendrier prévu et se sont poursuivis pendant plus d'un mois, durant la période des Fêtes 2013, et pendant 18 jours de plus à l'été 2014;

Attendu que les travaux effectués en 2010 sur l'avenue du Parc ont causé de grandes frustrations chez les commerçants, puisqu'ils se sont poursuivis pendant plus de deux ans et demi, que les chantiers étaient souvent inactifs, et qu'ils auraient causé une baisse moyenne de 20 % du chiffre d'affaires;

Attendu que la réfection en 2008 du boulevard Saint-Laurent a dépassé les délais et les budgets prévus, et qu'un fournisseur de services externes, Gaz Métro, a dû ouvrir de nouveau les trottoirs et la chaussée alors que les travaux s'étaient terminés quelques semaines auparavant;

Attendu que des situations de confusion et de mauvaises communications avec les citoyens, les commerçants et les arrondissements se reproduisent, malgré les efforts de coordination;

Attendu qu'accélérer la réalisation des travaux en misant sur l'efficacité permettra de limiter les impacts sur les commerçants et les riverains;

Attendu les travaux à venir sur les rues Sainte-Catherine Ouest et Laurier Ouest;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

1 - que soit mis sur pied un comité pour étudier :

- les meilleures pratiques minimisant les impacts négatifs des travaux sur la vitalité économique des artères commerciales, telles que de plus fortes pénalités financières pour les entrepreneurs ou compagnies de services externes qui ne respecteraient pas les échéanciers établis, ou qui retarderaient indûment la finalisation des travaux; une meilleure signalisation; et un encadrement optimal des travaux;
- la possibilité de procéder aux travaux par phases successives et d'ouvrir progressivement des secteurs terminés, en favorisant la circulation, d'étendre les heures de travail et de permettre de procéder aux travaux pendant la fin de semaine;
- la possibilité que les pénalités perçues pour le non-respect des délais prévus soient déposées dans un fonds à l'intention des commerçants et des résidents touchés par les travaux, fonds qui pourrait être utilisé pour des initiatives citoyennes et pour la promotion de l'artère commerciale;

2 - que les services appropriés soient mandatés de mettre en place les conditions qui permettront d'accélérer les travaux d'utilités publiques sur les artères commerciales.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter les amendements suivants au « Résolu » :

« Remplacer la phrase du début « que soit mis sur pied un comité pour étudier : » par la phrase « que le comité exécutif s'engage à poursuivre ses travaux tel l'examen continu : »

Remplacer la dernière phrase « que les services appropriés soient mandatés de mettre en place les conditions qui permettront d'accélérer les travaux d'utilités publiques sur les artères commerciales » par la phrase « que les services appropriés soient mandatés de mieux consulter les commerçants quant aux mesures de mitigation pour des travaux sur les artères commerciales ».

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

Il est proposé par M. Pierre Desrochers

appuyé par M. Benoit Dorais

d'apporter un sous-amendement à la dernière phrase du « Résolu » afin d'ajouter les mots « en amont » immédiatement après les mots « ...consulter les commerçants ».

La proposition de sous-amendement est agréée de même que la proposition d'amendement des conseillers Perez et Dorais.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.06, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.06

CM14 0953

Motion de la deuxième opposition demandant un plan d'action ciblé en itinérance

Attendu le dévoilement, en février 2014, de la Politique nationale de lutte à l'itinérance;

Attendu que le gouvernement du Québec compte déposer dès l'automne son plan d'action interministériel en itinérance 2014-2019 ainsi qu'un plan d'action régional, qui mandatera des partenaires tels l'Agence de santé et de services sociaux, la Ville de Montréal et des organismes communautaires;

Attendu que la Ville de Montréal sera appelée à jouer un rôle de premier plan dans l'application du plan d'action régional et qu'en tant qu'administration municipale, la Ville doit trouver des solutions pour combattre le phénomène de l'itinérance qui se manifeste sur son territoire;

Attendu le Plan d'action ciblé en itinérance de la Ville de Montréal 2010-2013, qui identifiait 11 actions à être menées d'ici 2013;

Attendu que le maire a affirmé qu'il compte présenter un nouveau plan d'action pour l'automne;

Attendu que le comité exécutif compte pour la première fois depuis plus de dix ans une responsable de l'enjeu de l'itinérance;

Attendu que l'accès au logement adéquat et l'accès aux services sont les pierres angulaires de la lutte à l'itinérance;

Attendu que l'itinérance s'étend à des profils sociodémographiques divers, et que les organismes qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance rapportent une augmentation du nombre d'hommes, de femmes et de jeunes et d'aînés itinérants, de même qu'une diversification de la composition ethnoculturelle;

Attendu que l'itinérance n'est plus un enjeu localisé au centre-ville, et qu'il essaime dans d'autres quartiers de Montréal;

Attendu les initiatives pour lutter contre l'itinérance mises en place par la Ville de Vancouver, depuis plus de vingt ans, dont la création du poste de protecteur des sans-abris, qui avait notamment pour mandat de représenter les personnes en situation d'itinérance devant les instances de la Ville;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Benoit Dorais

que le conseil municipal :

- 1 - réitère son appui aux organismes communautaires et aux refuges montréalais qui travaillent auprès des personnes en situation d'itinérance;
- 2 - mandate le comité exécutif de mettre en œuvre un *Plan d'action ciblé en itinérance 2014-2017*, en concordance avec le plan d'action régional du gouvernement du Québec, qui permette de doter Montréal des infrastructures de services appropriées et de nouveaux logements sociaux;
- 3 - demande au comité exécutif d'étudier les initiatives de la Ville de Vancouver, et en particulier la nomination d'une direction des services de la Ville pour les personnes en situation d'itinérance;
- 4 - demande au comité exécutif d'évaluer la possibilité de confier à un expert le mandat de protecteur des personnes en situation d'itinérance;

5 - demande au greffier d'inscrire une séance plénière de 90 minutes à l'assemblée du conseil municipal du 24 novembre pour recevoir la réponse du comité exécutif à cette motion.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Monique Vallée

appuyé par M. Denis Coderre

d'apporter les amendements suivants au « Résolu » :

- de retirer le 2^e « Résolu »;
- de remplacer le dernier « Résolu » par la phrase « que l'administration municipale prévoie une présentation du 2^e Plan ciblé en itinérance aux membres du conseil municipal lors du dépôt du Plan ».

La proposition d'amendement est agréée.

Le débat se poursuit sur l'article 65.07, tel qu'amendé.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.07, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.07

CM14 0954

Motion de la deuxième opposition demandant un soutien accru pour les commissions du conseil

Attendu que les commissions permanentes du conseil ont été instituées dans les années 1980, et que leur mission est de favoriser la participation de la population aux débats d'intérêt public et d'éclairer la prise de décision des membres du conseil, sauf la Commission sur l'examen des contrats qui vise à assurer la conformité du processus d'appel d'offres et la Commission sur l'Inspecteur général;

Attendu que le Bureau des commissions a été renforcé en 2010 par la nomination, pour les onze commissions, d'un ou une secrétaire-rechercheur;

Attendu l'importance des enjeux débattus dans les séances des commissions permanentes, qui ont d'ailleurs donné lieu à des innovations marquantes pour les Montréalais au cours des dernières années, notamment le retour de la cuisine de rue, la tenue du Sommet Montréal physiquement active, ou bien le bilan des actions de la Ville en matière de salubrité;

Attendu que les Montréalais apprécient la tenue des séances publiques des commissions permanentes et participent en grand nombre aux consultations publiques;

Attendu que le conseil de ville peut nommer des commissions spéciales, composées d'autant de membres qu'il juge nécessaire, et que ces commissions spéciales pourraient permettre aux conseillers de disposer de recommandations éclairées sur des enjeux d'actualité;

Attendu que le conseil de ville a par le passé nommé des commissions spéciales sur des enjeux importants mais ponctuels, par exemple sur le virage à droite au feu rouge ou sur la délimitation territoriale de l'arrondissement du centre-ville et sa gestion;

Attendu que des commissions permanentes ont fait le choix de tenir des séances itinérantes afin de rejoindre le plus de Montréalais possible;

Attendu que le soutien de professionnels des communications permettrait de mieux faire connaître les initiatives et les recommandations des commissions du conseil;

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Marvin Rotrand

que les commissions permanentes et spéciales du conseil municipal bénéficient, sur demande, du soutien de professionnels des communications afin qu'elles puissent faire connaître aux citoyens montréalais les recommandations qui découlent de leur travail.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Benoit Dorais

d'amender la motion présentement à l'étude en modifiant le Résolu comme suit :

- « que le conseil municipal mandate la Commission de la présidence du conseil à étudier des moyens permettant aux commissions permanentes de la Ville d'être encore plus efficaces au niveau des communications auprès des citoyens montréalais. »

Le président du conseil juge la proposition d'amendement des conseillers Miele et Dorais recevable.

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement.

La proposition est agréée.

Un débat s'engage sur l'article 65.08, tel qu'amendé.

À 18 h, après entente entre les leaders, il est convenu de prolonger l'assemblée pour terminer l'étude des points inscrits à l'ordre du jour.

Le président du conseil met aux voix l'article 65.08, tel qu'amendé, et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.08

CM14 0955

Motion demandant au gouvernement du Québec de restreindre l'usage des cigarettes électroniques dans les espaces publics

Avant présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de l'article 65.10 qui se lit comme suit :

Attendu que la Loi sur le tabac interdit de fumer la cigarette dans la plupart des espaces publics à travers le Québec;

Attendu que de nouveaux produits du tabac appelés cigarettes électroniques ont été introduits sur le marché au cours des dernières années et qu'ils consistent en une cartouche remplie, pour certains, de nicotine liquide qui crée une vapeur à inhaler lorsque chauffée;

Attendu la volonté exprimée par la ministre déléguée à la Santé publique de mettre à jour la Loi sur le tabac pour interdire l'usage de la cigarette électronique dans les lieux publics et pour rendre sa vente illégale aux mineurs;

Attendu que les effets sur la santé de la « vapeur secondaire » ne sont pas connus précisément et que des experts de santé publique dénoncent les dangers potentiels des agents chimiques contenus dans les cartouches;

Attendu que des experts en santé publique sont d'avis que l'utilisation des cigarettes électroniques pourrait être une passerelle vers l'utilisation de la cigarette conventionnelle, pour les jeunes et pour les non-fumeurs;

Attendu que les villes de Los Angeles, New York, Chicago et Boston, parmi d'autres, ont adopté des règlements et des ordonnances qui restreignent l'usage des cigarettes électroniques dans les espaces publics;

Attendu que le Dr David McKeown, *Medical Officer of Health* de la Ville de Toronto, a demandé au conseil municipal de la Ville de Toronto de considérer l'adoption d'un règlement interdisant l'usage de la cigarette électronique dans les espaces publics, si le gouvernement de l'Ontario n'amende pas sa *Loi favorisant un Ontario sans fumée* pour y inclure les cigarettes électroniques;

Attendu que ni Santé Canada ni la *Food and Drug Administration* américaine n'ont approuvé les cigarettes électroniques, et que les ventes des cigarettes électroniques se font dans une zone grise, et malgré les avertissements des deux institutions sur les effets néfastes potentiels des cigarettes électroniques;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Elsie Lefebvre
Mme Marie Cinq-Mars
M. Steve Shanahan
M. Jeremy Searle
M. Richard Bergeron
M. Denis Coderre
M. Sterling Downey

Et résolu :

que le conseil de ville :

- 1 - demande au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;
- 2 - invite Santé Canada à statuer sur les conditions selon lesquelles les cigarettes électroniques devraient être utilisées, et si elles devraient être contrôlées par la *Loi sur les aliments et drogues du Canada*.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand dépose les copies de documents des Villes de Berkeley, Chicago, Los Angeles, New York et Toronto concernant l'utilisation de cigarettes électroniques dans les lieux publics.

Adopté à l'unanimité.

65.10

À 18 h 06, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.

PRÉSIDENT DU CONSEIL

GREFFIER

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

MAIRE

Intérêts pécuniaires 2013- 2017 - Conseillers municipaux - 2014

Le 15 septembre 2014

Elsie Lefebvre
Claude Dauphin
